

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Institut Méditerranéen de l'Eau et Paiement de la cotisation 2018

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence soit représentée au sein d'associations regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce domaine sensible et vital pour le développement de son territoire.

L'Institut Méditerranéen de l'Eau a pour objet principal le développement de la coopération transméditerranéenne entre les collectivités locales et les professionnels (institutionnels, experts,...) de l'eau, de l'assainissement, de l'irrigation, de l'énergie et de l'environnement.

Sa mission est de faciliter et d'initier, avec les institutions et opérateurs publics et privés de la région méditerranéenne, des actions de coopération régionale dans le domaine de la gestion de l'eau et des services associés.

L'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette organisation permettra des échanges de savoir-faire et un partage d'expériences et de bonnes pratiques au service d'une gestion optimale de l'eau résolument inscrite dans une perspective de développement durable.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération n°DEA 001-1864/17/CM du 30 mars 2017.

Le montant de la cotisation est fixé, au titre de l'année 2018 à 10 300 euros.

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 15 Février 2018

6146

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Institut Méditerranéen de l'Eau et paiement de la cotisation 2018

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence soit représentée au sein d'associations regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce domaine sensible et vital pour le développement de son territoire.

L'Institut Méditerranéen de l'Eau a pour objet principal le développement de la coopération transméditerranéenne entre les collectivités locales et les professionnels (institutionnels, experts,...) de l'eau, de l'assainissement, de l'irrigation, de l'énergie et de l'environnement.

Sa mission est de faciliter et d'initier, avec les institutions et opérateurs publics et privés de la région méditerranéenne, des actions de coopération régionale dans le domaine de la gestion de l'eau et des services associés.

L'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette organisation permettra des échanges de savoir-faire et un partage d'expériences et de bonnes pratiques au service d'une gestion optimale de l'eau résolument inscrite dans une perspective de développement durable.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération n°DEA 001-1864/17/CM du 30 mars 2017.

Le montant de la cotisation est fixé, au titre de l'année 2018 à 10 300 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 00009-11/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°DEA 001-1864/17/CM du 30 mars 2017 relative à l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'IME au titre de l'année 2017 ;
- L'information du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 février 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est important pour la Métropole Aix-Marseille-Provence d'adhérer, pour l'ensemble de son territoire, à l'Institut Méditerranéen de l'Eau afin de favoriser le développement de la coopération et les échanges avec les pays du bassin méditerranéen.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion à l'Institut Méditerranéen de l'Eau et le paiement de la cotisation 2018 d'un montant de 10 300 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau du Conseil de Territoire de Marseille Provence, Sous-Politique F170, Nature 6281 3DEAE (CT1) pour 5 150 euros et au budget annexe de l'assainissement, Sous-Politique F110, Nature 6281 3DEAA (CT1) pour 5 150 euros.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI